

## **Executive summary**

### **« Progrès réalisés dans le domaine de l'économie circulaire en Belgique »**

La Belgique, tout comme le reste du monde, est confrontée à des défis environnementaux majeurs tels que le changement climatique, l'épuisement des ressources naturelles et la perte de la biodiversité. Or, la pression sur certaines ressources naturelles ne cesse de s'accroître de par une forte croissance démographique à l'échelle mondiale couplée à une forte croissance économique. Dans ce contexte, il est impératif de faire évoluer notre modèle économique dit « linéaire » (« extraire-produire-jeter ») vers un modèle économique circulaire qui vise à maintenir les produits, leurs composants et les matériaux en circulation le plus longtemps possible à l'intérieur du système, tout en veillant à garantir la qualité de leur utilisation. Passer de l'économie linéaire à l'économie circulaire requiert une profonde mutation de notre société et des acteurs qui la composent.

Il est important d'assurer le suivi de la transition vers une économie circulaire et donc de l'efficacité des politiques menées pour réussir cette transition. C'est pourquoi, le Conseil central de l'Economie a évalué les progrès réalisés par la Belgique en matière d'utilisation rationnelle des ressources (à travers les concepts de consommation, de productivité, de réemploi, de réparation et de réutilisation des matières), en matière de gestion durable des déchets (production et traitement des déchets), ainsi qu'en matière d'éco-innovation et de ses retombées positives sur la société en termes de création d'emplois et de valeur ajoutée. Les principaux messages de cette évaluation sont repris ci-dessous :

#### ***Utilisation rationnelle des ressources***

Malgré une légère hausse de la productivité des ressources et une baisse de la consommation intérieure de matières par habitant, la Belgique, disposant de peu de ressources naturelles, reste tributaire d'importations importantes de matières premières et de matières à recycler.

Il est toutefois important de souligner que les indicateurs « Productivité des ressources », « Consommation intérieure des matières » et « Importations » sont soumis à certaines limitations : ces indicateurs, qui n'incluent pas les flux indirects (inutilisés et cachés) liés aux importations, favorisent les importations par rapport à la production nationale et la diminution de l'utilisation de matières au lieu de leur utilisation optimale. Il est dès lors primordial de collecter, à l'avenir, les données nécessaires au niveau belge en vue d'évaluer la « Consommation totale de matières », et non la « Consommation intérieure de matières ».

Par ailleurs, avec un taux de 18,9%, la Belgique fait partie des leaders européens en matière d'utilisation circulaire des ressources. Les activités de récupération et de réparation sont, par contre, encore peu développées dans le pays. Outre les secteurs analysés dans cette note, il est toutefois important de préciser que des activités de récupération des produits et de réparation des biens et des emballages afin de les valoriser sont également mises en place en Belgique directement dans les entreprises, tous secteurs confondus.

### ***Innovation, création d'emplois et de valeur ajoutée***

Depuis 2012, on observe un décrochage de la Belgique en matière d'éco-innovation par rapport à la moyenne européenne. Cette tendance à la baisse par rapport au classement européen ne semble pas être due à une démonstration de la détérioration de la performance de la Belgique en matière d'éco-innovation, mais plutôt à un meilleur positionnement des autres pays en raison de l'amélioration de leurs indicateurs d'éco-innovation.

Les effets positifs des activités d'éco-industrie et d'économie circulaire sur les aspects sociaux et économiques dans les secteurs du recyclage, de la réparation et de la réutilisation restent limités en Belgique, et ce, malgré l'intégration d'objectifs d'éco-innovation et de durabilité dans les politiques industrielles et économiques, les capacités technologiques, la réglementation et les infrastructures bien développées et une demande croissante pour les technologies et les produits verts. Cette situation est due à des obstacles de nature différente. Certains sont liés à la coordination intergouvernementale et à la prise de décision, où peu d'attention est accordée à la diffusion des bonnes pratiques régionales au niveau national. D'autres sont liés au manque de compétences en matière d'éco-innovation et d'économie circulaire dans les PME et d'autres encore au contrôle limité sur la conception de la plupart des produits entrant sur le marché belge, la plupart des produits entrant sur le marché étant conçus à l'étranger.

Les opportunités de l'économie circulaire en termes de potentiel de création d'emplois locaux et de valeur ajoutée (notamment dans les activités de récupération et de réparation) sont, en effet, peu exploitées en Belgique. Le pays décroche, par rapport à la moyenne européenne, en matière de création d'emplois et de valeur ajoutée dans les secteurs analysés.

Ce décrochage s'explique notamment par les investissements relativement faibles dans ces secteurs et les relativement mauvaises performances de la Belgique en matière de brevets liés à l'éco-innovation dans les domaines analysés par rapport au reste de l'Europe. Bien que la Belgique se maintienne au niveau de la moyenne européenne en matière des brevets liés au recyclage et aux matières premières secondaires, les performances du pays concernant les brevets dans les technologies de l'environnement (production d'énergie renouvelables, réduction des émissions, efficacité énergétique) doivent s'améliorer à l'avenir.

Il est toutefois important de préciser que les performances d'un pays en termes de nombre de brevets ne reflètent pas nécessairement les efforts et les performances du pays en termes d'innovation au sein des entreprises : une entreprise peut avoir plusieurs raisons pour ne pas déposer un brevet (comme, par exemple, la protection de ses secrets d'entreprise et professionnels) ; beaucoup des brevets déposés n'aboutissent pas ; etc.

### ***Gestion durable des déchets***

La Belgique est particulièrement efficace sur le plan de la valorisation des déchets et remplit déjà l'objectif de mise en décharge des déchets municipaux fixé par l'Union européenne. Elle occupe, de plus, une position forte dans le domaine de l'activité de recyclage. La Belgique respecte d'ores et déjà l'objectif de recyclage des déchets municipaux de 50% fixé à l'horizon 2020 et l'objectif de recyclage des déchets d'emballages de 70% fixé à l'horizon 2030 par l'Union européenne. Notre pays affiche de bons scores en matière de recyclage des déchets d'emballage en verre, en papier/carton, en métaux et en bois, mais des progrès restent à faire pour atteindre l'objectif de recyclage des déchets municipaux à l'horizon 2030, ainsi que pour la réalisation de l'objectif en matière de recyclage des déchets d'emballages plastiques.

La Belgique se doit également de déployer des efforts supplémentaires afin de réduire l'incinération des déchets municipaux, qui ne connaît pas de tendance à la baisse au cours de ces dernières années. Et ce, notamment en œuvrant contre l'incinération des déchets réutilisables et recyclables.

En ce qui concerne la collecte sélective de certains déchets (par ex. les emballages, les déchets organiques ménagers, le papier et le carton, les déchets électriques et électroniques), la Belgique est d'ores et déjà dans le peloton de tête européen.